

CENTRE JEAN RIEUX
157, Avenue Jean Rieux
31500 TOULOUSE
vdjrjeanrieux@gmail.com

VIDE DRESSING JEAN RIEUX

REGLEMENT

1/ Les vêtements doivent être en bon état, de SAISON, et MIS DANS UN SAC SOLIDE.

Tout vêtement mal étiqueté (selon le modèle délivré) ou mal trié (démodé, déchiré, tâché, froissé), ne sera pas mis à la vente. (Pour l'étiquetage, ne pas utiliser d'agrafes).

TOUTE LISTE RATUREE, LE SAC SERA REFUSE.

2/ Le dépôt est fixé à 20 articles maximum, limité à : (printemps = 1 imper) (automne = 1 manteau)

1 combinaison de ski – 2 vestes - 2 paires de chaussures – 4 jean's, ou pantalons, 2 jupes – 3 sacs.

PAS DE COSTUME HOMME.

3/ Les vêtements neufs sous emballage sont interdits.

4/ En cas de vol , de détérioration des articles déposés, les organisateurs ne seront pas tenus pour responsables et aucun remboursement ne pourra être réclamé. Une décharge sera signée lors du dépôt.

5/ La participation est de 3€ par déposant (gratuite pour les adhérents du CENTRE JEAN RIEUX sur présentation du reçu qui leur a été remis lors de la souscription de l'adhésion).

6/ Les vide-dressing du CENTRE JEAN RIEUX sont à caractère social. En conséquence, les prix pratiqués ne peuvent être élevés. Une retenue de 10 % est appliquée pour les frais de fonctionnement de la manifestation. Les organisatrices du vide-dressing, sont quant à elles, bénévoles.

7/ Un article acheté ne peut en aucun cas être échangé ou remboursé.

8/ Les règlements seront uniquement acceptés en espèces .

09/ Les recettes des ventes et les articles invendus doivent être récupérés IMPERATIVEMENT par les déposants, le LUNDI de 12h 30 à 15h30.

Les dates des vide-dressing seront mises en ligne sur notre site Internet :

www.centrejeanrieux.com – et www.facebook.com/centrejeanrieux